

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024\_205

**Objet : Adhésion au Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités**

**Séance du mardi dix-sept décembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le onze décembre deux mille-vingt-quatre.

**Présents (62) :**

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

**Procurations (13) :**

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à Pierre GRANDGENEVRE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Luc EVERAERE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 75**

**Secrétaire de séance :** Stéphanie FENET

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



The seal is circular with a blue border containing the text 'COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION' at the top and 'CŒUR DE FLANDRE' at the bottom, separated by two stars. The center features a heraldic figure holding a staff and a book, with a sunburst above its head.

**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024**

**DELIBERATION 2024\_205**

**Objet : Adhésion au Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'organisation de la mobilité ;

Vu la loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 novembre 2000 qui autorise la création de syndicat mixte pour les autorités organisatrices de Transports afin de mieux coordonner leurs actions ;

Vu la Loi d'Orientations des Mobilités du 24 décembre 2019 ;

Vu la prise de compétence « Organisation de la mobilité » au 1<sup>er</sup> juillet 2021, donnant le statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'intercommunalité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant transformation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en communauté d'agglomération, dénommée Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2024/038 en date du 2 avril 2024 du conseil communautaire sur la mise en place du principe d'un réseau de transport sur le territoire de Cœur de Flandre agglo ;

Considérant l'intérêt de s'appuyer sur le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités pour nous accompagner dans les différents aspects de la compétence Mobilité ;

Considérant les ressources du syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités en matière d'outils mutualisés (information voyageur, covoiturage, transport à la demande...) et d'ingénierie pour accompagner Cœur de Flandre agglo dans le déploiement de sa politique de mobilité ;

**Il vous est proposé :**

- d'adhérer au syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- le coût de cette adhésion est de 0,15 centimes d'euros par habitant,
- de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siégeront au comité syndical de Hauts-de-France Mobilités,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à bulletin secret.*

*Le Président procède au recensement des candidatures.*

*Monsieur Antony GAUTIER est proposé en tant que délégué titulaire et Monsieur Philippe DUHAMEL en tant que délégué suppléant.*

*Aucune autre candidature n'ayant été déposée, ils sont désignés d'office pour devenir respectivement délégué titulaire et délégué suppléant.*

**Vote :**

**Pour : 75**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,



Stéphanie FENET

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 17 décembre 2024,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Valentin BELLEVAL